

ASSURANCE EMPRUNTEUR: LES PRATIQUES ASSURANTIELLES POST LOI LEMOINE



Damien MIGOUT

Responsable de l'Equipe Souscription Réassurance

AXA PARTNERS



Anne LIU
Senior broker
GUY CARPENTER

INTRODUCTION

Rappel de la loi Lemoine et son contexte



2010 (loi Lagarde)

 Possibilité de déléguer son assurance

2017 (loi Bourquin)

 Possibilité de changer d'assurance de prêt à la date anniversaire du contrat

2014 (loi Hamon)

 Possibilité de changer d'assurance de prêt dans les 12 mois qui suivent l'offre



Loi Lemoine (28/02/2022)

Objectif: favoriser l'accès à l'assurance Emprunteur

Les 3 volets:

- Résiliation infra-annuelle (donc changement d'offre d'assurance et d'assureur possible à tout moment)
- Sélection médicale supprimée pour les nouveaux emprunts à partir du 01/06/2022 (ou prêts en cours à partir du 01/09/2022) dont le montant à rembourser (Capital restant dû) est inférieur à 200 K€ par assuré

 Condition : le crédit doit prendre fin avant les 60 ans de l'assuré
- Droit à l'oubli renforcé avec un délai abaissé à 5 ans pour les cancers et l'hépatite C (pour pouvoir bénéficier d'un tarif sans surprime).

SOMMAIRE

ACTUAIRES 100% © DATA SCIENCE

- 1. Description du panel
- 2. Fidélisation du portefeuille
- 3. Stratégie commerciale et tarification
- 4. Droit à l'oubli
- 5. Processus de souscription et digitalisation

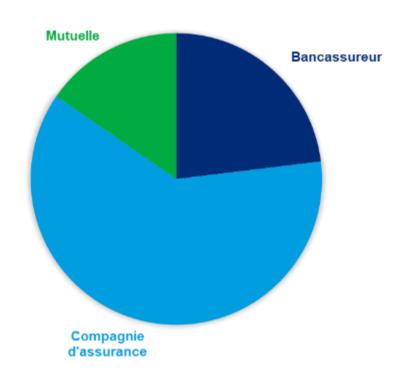


PANEL DE RÉPONSES

Répartition des réponses par type d'organisme assureur



RÉPONSES OBTENUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



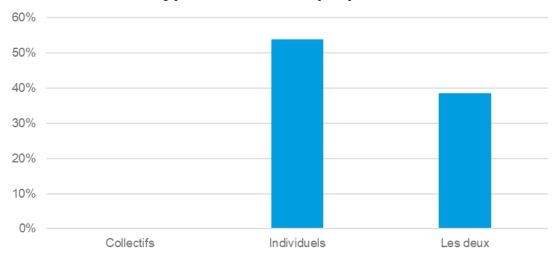
- 62% des répondants sont des compagnies d'assurance
- 15% des répondants sont des **mutuelles**
- 23% des répondants de notre panel sont des bancassureurs

PANEL DE RÉPONSES

Types de contrats et distribution

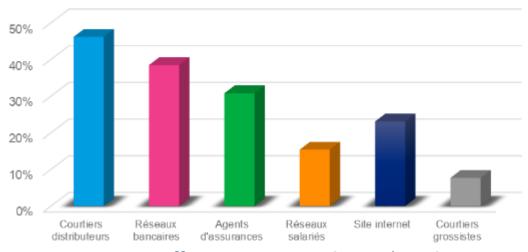


Quels types de contrats proposez-vous?



- Aucun répondant ne propose que du collectif.
- Les bancassureurs du panel proposent les 2 types de contrats.

Via quel(s) réseau(x) de distribution commercialisez-vous vos produits Emprunteurs ?



- Les mutuelles ayant répondu à notre enquête ne passent que par des courtiers (grossistes ou distributeurs), mais n'utilisent pas encore internet.
- Les assureurs passent par tous les biais de distribution, y compris les réseaux bancaires.
- Les **bancassureurs** s'appuient en priorité sur leurs réseaux bancaires, mais peuvent aussi utiliser des courtiers distributeurs et s'appuyer sur internet.

PANEL DE RÉPONSES

Les positionnements tarifaires de notre panel par tranche d'âges



3 positionnements majeurs:

- Les organismes se jugeant dans la norme du marché sur toutes les tranches d'âge
- Les organismes se jugeant plus concurrentiels sur les tranches d'âge entre 40 et 50 ans
- Les organismes se jugeant plus concurrentiels sur les tranches d'âge en-deçà de 40 ans

Il convient de noter qu'un certain nombre d'acteurs se situe dans les 2 dernières catégories en même temps.

Une note entre 1 et 5 était affectée pour chaque tranche d'âge :

- Moins de 40 ans
- Entre 40 et 50 ans
- Plus de 50 ans.

Positionnement tarifaire par rapport au marché sur les tranches d'âge

Note stable sur les 3

Plus concurrentiel sur les - 40 ans

Plus concurrentiel sur les 40 - 50 ans

10%

20%

Plus concurrentiel sur les + 50 ans

Il est à noter que la note moyenne par tranche d'âge est égale à 3 sur notre panel, ce qui signifie qu'en moyenne, le panel considère se situer dans la moyenne marché.

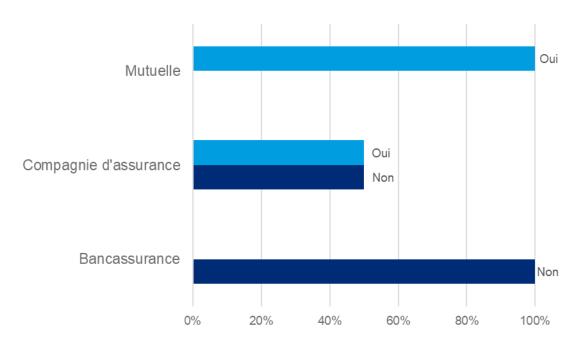


FIDÉLISATION DU PORTEFEUILLE

Stratégie en place avant la loi Lemoine



La population entrant dans le cadre de la suppression de la sélection médicale était-elle dans votre cœur de cible avant juin 2022 ?



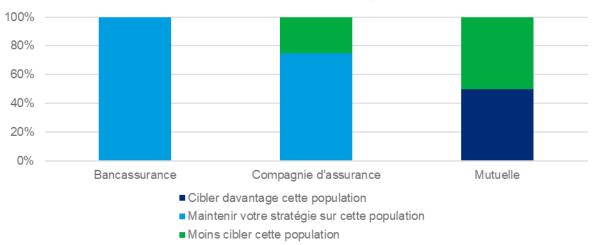
- 100% des mutuelles du panel ont répondu OUI
- 100 % des bancassureurs du panel ont répondu NON
- 50% des compagnies d'assurances ont répondu OUI

FIDÉLISATION DU PORTEFEUILLE

Stratégie sur les CRD <= 200K€



La Loi Lemoine vous a-t-elle plutôt incité à :

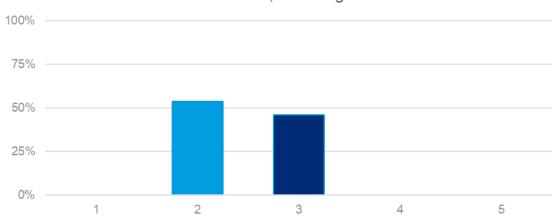


• Les **bancassureurs** du panel ont décidé de maintenir leur stratégie sur la population Lemoine. En aucun cas, il n'est question de moins cibler cette population.

- Plus de ¾ des **compagnies d'assurance** du panel continuent à maintenir leur stratégie en place sur la population.
- Les **mutuelles** interrogées oscillent entre le fait de moins cibler cette population et cibler davantage cette population.

Pensez-vous que la loi Lemoine soit une menace pour vos portefeuilles ?

1 = très faible menace, 5 = très grande menace



Les CRD inférieurs ou égaux à 200K€ ; une moindre menace pour le panel :

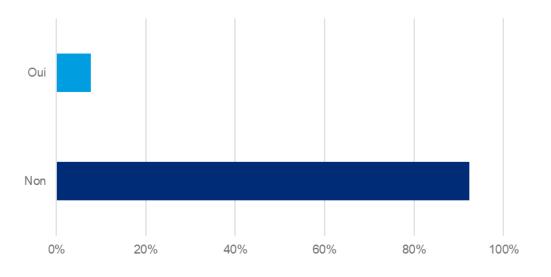
- Un peu plus de 50% des répondants ont jugé cette loi comme étant une faible menace pour leurs portefeuilles,
- Un peu moins de 50% des répondants ont jugé cette loi comme étant une moyenne menace pour leurs portefeuilles.

FIDÉLISATION DU PORTEFEUILLE

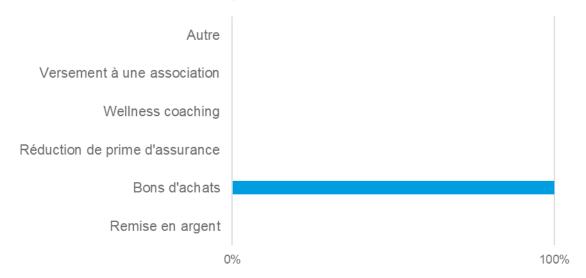
Campagnes de fidélisation suite à l'entrée de la Loi Lemoine







Si oui sous quelle forme porte cette campagne de fidélisation ?



Un recours pour le moment très faible aux méthodes de fidélisation.

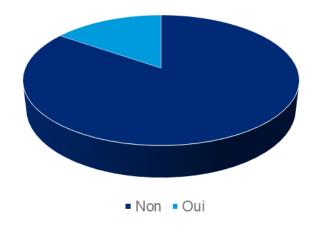


STRATÉGIE COMMERCIALE ET TARIFICATION

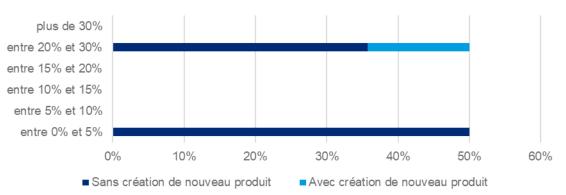
Pour les nouvelles souscriptions de capital <= 200K€



Suite à la loi Lemoine, avez-vous créé un ou plusieurs produit(s) dédié(s) aux nouvelles souscriptions avec des capitaux inférieurs à 200 K€?



À niveaux de garanties équivalents, quel est le niveau d'augmentation du tarif sur ces produits, nouveaux ou en place (comparativement aux tarifs avec sélection médicale)?



- Les bancassureurs n'ont pas créé de produits dédiés, ni impacté fortement leurs tarifs.
- Mais une augmentation tarifaire palpable a été mise en œuvre :
 - Pour les nouveaux produits dédiés, entre +20% et +30%,
 - 60% des **assureurs** du panel ont impacté leurs produits existants d'une augmentation entre +20% et +30%;

Internal

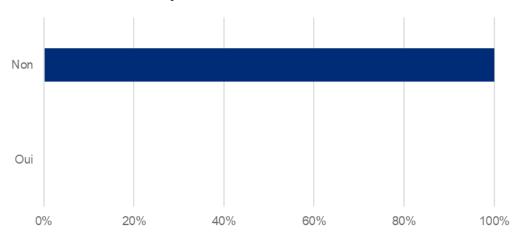
• 40% des assureurs et mutuelles du panel n'ont pas (ou peu) impacté leurs tarifs.

STRATÉGIE COMMERCIALE ET TARIFICATION

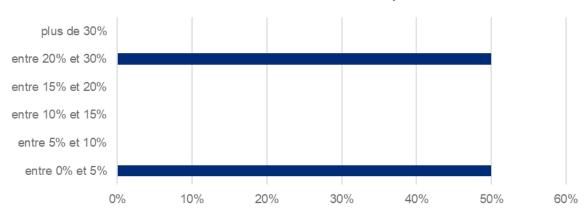


Pour les contrats en cours avec des CRD <= 200K€ (RIA)

Pour les prêts en cours, avez-vous créé un ou plusieurs produit(s) dédié(s) aux souscriptions avec CRD <= 200K€?



À niveaux de garanties équivalents, quel est le niveau d'augmentation du tarif sur ces produits, nouveaux ou en place (comparativement aux tarifs avec sélection médicale) ?

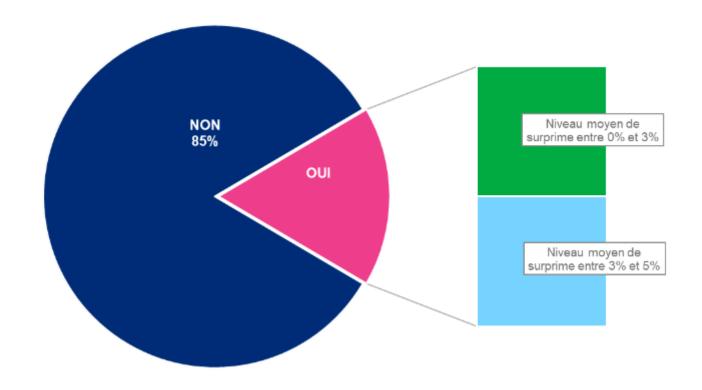


- Aucune création de produit spécialement dédiée aux emprunts en cours, pour des CRD <= 200K€.
- Des augmentations tarifaires souvent égales, sinon inférieures, pour ces emprunts en cours qui ne sont plus soumis à sélection médicale.
- Sans surprise, et s'agissant des mêmes produits, les méthodes de tarification sont inchangées par rapport à la slide précédente.



DROIT À L'OUBLI Délai passé de 10 à 5 ans

Avez-vous intégré une révision tarifaire par rapport au volet de la réduction du délai du droit à l'oubli de 10 à 5 ans ?



Parmi les répondants (compagnies d'assurance essentiellement) ayant intégré le volet de la réduction du droit à l'oubli, les niveaux de surprimes moyens appliqués varient entre 0 et +5%.

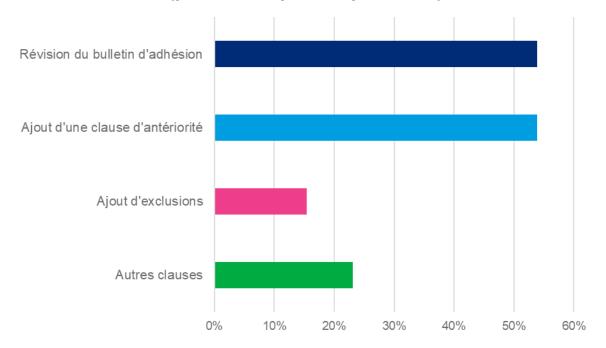


PROCESS DE SOUSCRIPTION ET DIGITALISATION



Les changements opérés depuis la Loi Lemoine

Quelles nouvelles pratiques avez-vous intégrées dans votre process de souscription ? (plusieurs réponses possibles)



100% du panel a changé au moins une pratique dans son process de souscription suite à la Loi Lemoine.

Parmi les révisions du bulletin d'adhésion :

- Ajout d'une déclaration d'encours (supérieur ou non à 200K€),
- Ajout de questions.

Parmi les clauses d'antériorité :

- Refus des risques incapacité ou invalidité en cours au moment de la souscription,
- Refus des risques déjà réalisés ou préexistants.

Parmi les ajouts d'exclusions :

 maladies psychiatriques ou non-objectivables, sauf hospitalisation de 15 jours continus

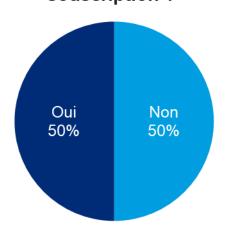
21/11/2023 NEWCAP Event Center 18

PROCESS DE SOUSCRIPTION ET DIGITALISATION

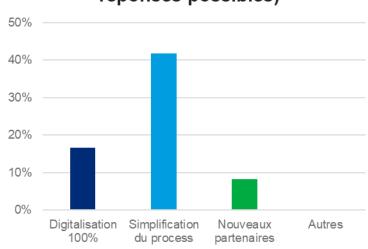


Optimisation du parcours de souscription

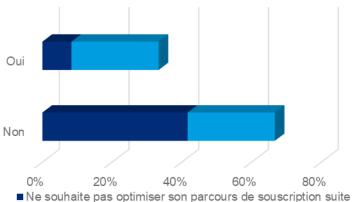
La Loi Lemoine vous a t-elle poussé ou donné l'intention d'optimiser votre parcours de souscription ?



Si oui, quelles optimisations recherchez vous ? (plusieurs réponses possibles)



Disposez-vous d'une plateforme de souscription en ligne ?



- Ne souhaite pas optimiser son parcours de souscription suite à la loi Lemoine
- Souhaite optimiser son parcours de souscription suite à la loi
- Dans 50% des cas, la loi Lemoine a donné au panel l'envie d'optimiser leur parcours de souscription.
- Parmi les pistes d'optimisation identifiées, la simplification du process de souscription est privilégiée par plus de 40% des répondants, suivie d'une digitalisation à 100% puis d'un souhait de nouveaux partenariats.
- Seul 1 tiers des répondants disposent déjà d'une plateforme de sélection en ligne (avec plateforme de sélection médicale intégrée), parmi lesquels, aucune mutuelle.





